



## DECLARATION DES ASSISTANTS SOCIAUX DE LA CGT EDUC'ACTION

**P**our la CGT Éduc'action, l'élection d'un nouveau président de la République doit être l'occasion d'en finir avec les années de régressions sociales que nous venons de subir.

Pour rappel, en 5 ans, 80 000 emplois ont été supprimés dans l'Éducation nationale et nombre de mesures ont été prises contre nos statuts (RGPP), nos rémunérations (PFR) et nos cadres d'emplois : la réforme de la catégorie B, le point d'indice, l'égalité professionnelle, le financement de la formation professionnelle, la pénibilité ont tout autant fait l'objet d'attaques sans précédent.

La CGT Éduc'action demande l'annulation de ces suppressions d'emplois et la mise en place d'un collectif budgétaire ambitieux.

De plus, la loi du 12 mars 2012 sur les non-titulaires est insuffisante et nous demandons que tous les personnels éligibles à la titularisation dans le cadre de cette loi soient titularisés avec l'ouverture de négociations pour une titularisation réelle, sans condition, de tous les précaires, avec la fin du recrutement de non-titulaires.

Enfin, la revalorisation de tous les métiers présents à l'Éducation nationale doit se faire d'abord par une revalorisation salariale. Ainsi la CGT Éduc'action demande une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de 300 euros et l'ouverture de négociations sur la grille salariale.

Concernant le corps des Assistants de Service Social, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État du 10 avril 2012 a adopté, avec la seule présence de la CGC, les textes créant :

- un corps interministériel unique d'assistants de service social, classé en catégorie B (NES),
- un corps unique de conseillers techniques, classé en « petit A » (indice majoré maximum 604),
- un statut d'emploi de conseiller pour l'action sociale se terminant à la fin du premier grade de la grille type de la catégorie A (indice 658 majoré),
- un cadre d'emploi sur trois grades, avec deux niveaux de recrutement (Bac et bac+2),
- un allongement de carrière (de 22 ans à 33 ans),
- un espace indiciaire masquant une baisse du traitement et des salaires sur l'ensemble de la carrière (jusqu'à 210 euros par mois), et une perte cumulée sur la carrière allant jusqu'à 35 000 euros !
- un déroulement de carrière bloqué par des ratios et des quotas liés au mérite.

L'objectif de négociations pour le passage en catégorie A de la filière sociale est plus que jamais à l'ordre du jour.

### **La CGT Educ'action exige**

- **L'abrogation de ces textes et la revalorisation en catégorie A des Assistants Sociaux ainsi qu'une grille indiciaire correspondant à leur qualification et à leur niveau de responsabilité. En effet, seuls les cadres et grilles indiciaires (349-783 INM, 379 à 966 indices bruts) répondent à cette revendication.**
- **Le passage en catégorie A et la reconnaissance au niveau II du Répertoire des Certifications Professionnelles (niveau licence) conformément au cadre européen.**
- **La création de postes d'assistants de service social pour les trois services sociaux de l'Éducation nationale, en nombre suffisant et permettant de couvrir tous les besoins.**
- **L'ouverture de concours externe et interne pour l'année 2012-2013, aucun n'ayant été proposé cette année.**

Les professionnels sociaux et éducatifs sont les acteurs indispensables de la cohésion sociale et absorbent au quotidien les difficultés des publics les plus exclus. S'obstiner à ne pas répondre aux revendications légitimes serait une marque de mépris et de non reconnaissance de l'ensemble de ces agents.

***La CGT doit prendre l'initiative de mobilisations d'ampleur  
pour gagner de nouvelles avancées sociales.***

Montreuil, le 12 juin 2012